

La Lettre du SNUD

Bimestrielle

ISSN 464.2394

LDS



Président d'honneur : J.-M. BOURGEOIS - 30 Nîmes
Président : Christian DELATTRE - 59 Hazebrouck Vice-présidents : R.
BESSIS - 75 Paris - P. DREVON - 42 Roanne Secrétaire Général : J.-G.
MARTIN - 45 Orléans Trésorier : M. ALTHUSER - 38 Grenoble
Secrétaire Général Adjoint : M. CONSTANT - 59 Aubers
Trésorier Adjoint : E. LEFEBVRE - 41 Vendôme

SYNDICAT NATIONAL DES ULTRASONOLOGISTES DIPLOMES

Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés
60, boulevard de Latour-Maubourg - 75340 Paris Cedex 07

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNUD ET LA LDS VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 1998

EDITORIAL

LA RECONNAISSANCE ORDINALE : UNE GRANDE VICTOIRE DE L'ECHOGRAPHIE.

Christian DELATTRE

Née et essaimée d'emblée dans de multiples disciplines, l'échographie s'est développée en France pour prendre une place de choix dans l'imagerie diagnostique.

Les bonnes performances de l'école française sont à mettre au crédit des pionniers qui se sont particulièrement consacrés à enseigner les ultrasons, parmi eux : Thérèse PLANIOL, Léandre POURCELOT en biophysique, Bernard LEROY, Roger BESSIS en gynéco-obstétrique, Francis WEILL, Marie-Christine PLAINFOSSE en radiologie, André CHARBONNIER en gastro-entérologie, Jean-Marie BOURGEOIS en exploration Fonctionnelles, Yves HOUDAS, Philippe BRUN en cardiologie et d'autres comme J. POUJOL (+) en ophtalmologie et en neurologie.

C'est ainsi que l'Ordre des médecins, dans les années 80, a reconnu un certain nombre de diplômés d'échographie, et même en 86, la mention "échographie"

- pour les non-spécialistes échographistes exclusifs ;
- pour les radiologues formés à partir de 79, ou les plus anciens formés à l'échographie par un D.U. ;
- pour les autres spécialistes formés à l'échographie.

En 1991, l'Ordre a surpris en décidant de refuser désormais la mention "échographie" et celle de tous les diplômés d'échographie. L'Ordre était pourtant déjà convaincu que les spécialistes n'étaient pas suffisamment formés. Mais, il prenait argument qu'il avait toujours refusé la mention d'appareils ou de techniques d'investigations. Dans le même temps, il faisait fermer la rubrique "échographie" de l'annuaire à partir de 1993.

C'est toute la méthode échographique qui était ainsi menacée de se dévaloriser, puisqu'elle pouvait être pratiquée sans enseignement validé.

Heureusement, sur notre demande insistante, les universitaires regroupèrent les D.U. en D.I.U. dès 92 - 93, et le CERF reconnut son intérêt en le prenant à son compte pour tous les D.E.S. de radiologie, rejoint ensuite par les gynéco-obstétriciens, les gastro-entérologues et les cardiologues.

Depuis 1990, le SNUD n'a eu de cesse de plaider la reconnaissance d'un statut pour les échographistes. Il a multiplié les interventions à l'ordre, à la D.G.S., à la

Direction des Hôpitaux, à l'Education Nationale. Sur notre intervention en 1995, une commission D.G.S. avait relevé l'intérêt d'une reconnaissance ordinaire pour le D.I.U. d'échographie.

En 1996 - 1997, une commission ordinaire a réuni les représentants syndicaux et universitaires de toutes les disciplines concernées. Un consensus fut obtenu sur le constat qu'on n'obtenait pas un niveau suffisamment homogène en échographie dans les D.E.S. de radiologie, gynéco-obstétrique, gastro-entérologie, cardiologie, et que l'avenir de l'échographie reposait sur la formation donnée dans le cadre du D.I.U.

Dans le document officiel de l'Ordre, curieusement, il n'est fait mention nulle part de la reconnaissance du DIU d'échographie. Néanmoins, l'Ordre prend à son compte le souhait que les DES suivent une formation complémentaire en échographie par un D.I.U. Il considère que pour pratiquer l'échographie, il faut pouvoir prouver un enseignement spécifique. "Les non-spécialistes devraient obligatoirement être titulaires du D.I.U. ou de son équivalence". Enfin, l'Ordre est favorable au rétablissement d'une rubrique "échographie" dans l'annuaire.

Il convient de souligner que c'est la qualité du travail de chaque échographiste, et le haut niveau de leur enseignement qui ont permis à notre discipline une telle reconnaissance ordinaire. C'est aussi un travail acharné des responsables du SNUD, de la S.F.A.U.M.B., des échographistes élus à l'Ordre qui ont permis cette grande victoire de chacun d'entre nous : l'échographie est enfin reconnue par l'Ordre.

INFORMATISATION

Le contentieux médecins-caisses à propos d'informatique n'est pas résolu malgré le délai de trois mois supplémentaires. Il n'en est pas moins sûr que l'informatisation est devenue une nécessité, voire une obligation déontologique, puisqu'elle permettra une meilleure approche des besoins et des résultats en santé publique. De plus nombre d'informations peuvent être acquises par voie électronique (Internet et autres), sans parler d'autres services possibles comme la réception de données de formation continue, l'interrogation à distance (voir le service proposé par JM Bourgeois à Nîmes), les informations syndicales ou administratives.

Le traitement des feuilles de soins électroniques ne serait qu'annexe s'il n'était responsable d'une dépense de temps et de coûts pour les praticiens à laquelle s'ajoute un enjeu de sa responsabilité, que l'allocation de 2000,00 frs ne saurait compenser. (Les 7000,00 frs restant correspondent à notre "cotisation" versée d'avance pour l'achat de logiciel et de matériel dont le fameux "sabot" lecteur de cartes dont la version définitive n'est pas encore arrêtée, et dont le prix actuel est très au-dessus de la réalité du coût que la mise en concurrence fera descendre). Les Syndicats qui freinent des quatre fers pour la mise en place aux conditions Sécurité Sociale du traitement des Feuilles de soins électroniques tout en prônant une informatisation des cabinets médicaux pour une amélioration de l'acte ont une attitude responsable (exemple, communiqué CSMF du 15/12). Le contrat proposé n'est contraignant que pour les praticiens, la compensation est dérisoire.

Avant de choisir du matériel, la bonne démarche est de commencer par l'étude des logiciels proposés aux médecins. Les logiciels de gestion des cabinets de radiologie sont nombreux mais n'intègrent pas toujours la possibilité de saisie de données strictement médicales (antécédents, pathologies...), les logiciels de médecine générale sont le plus souvent adaptables à toutes les spécialités car ils permettent la construction de maquettes personnalisées mais le couplage avec la reproduction de photos n'est pas acquis d'avance, il faut donc décider si on veut intercaler des photos dans le compte-rendu ou si elles feront l'objet d'une page différente. Il faut aussi considérer que la multiplication des logiciels dans un même micro ordinateur (Mac Ou PC) conduit plus volontiers à l'apparition de problèmes de fonctionnement (Bugs), si tel doit être le cas (logiciels multiples), mieux vaut en confier l'installation à un professionnel. Plusieurs impératifs sont à considérer avant de fixer son choix

- qu'elle est la pérennité de l'éditeur (beaucoup d'éditeurs ne font qu'une apparition fugace sur le marché), combien de postes a-t-il installé, depuis combien de temps existe-t-il, quel est sa solidité financière,

- le "langage" dans lequel est écrit le logiciel est-il un standard ou est-il "propriétaire", c'est à dire propre au concepteur et probablement intraduisible en standard en cas de problème (disparition de l'éditeur et nécessité de traiter son fichier sur un autre logiciel),

- le logiciel peut-il être adapté à nos habitudes, est-il personnalisable : ne pas hésiter à interroger un utilisateur, (l'outil doit pouvoir être adapté à l'utilisateur, ce n'est pas à l'utilisateur à s'adapter à l'outil).

EXEMPLE DE LOGICIEL CRÉÉ POUR L'ÉCHOGRAPHIE

TOP'ÉCHO® s'adresse aux médecins échographistes pour la gestion de leur activité tant en libéral qu'en milieu hospitalier. Il est bâti autour d'un système de base de données (SGBDR).

Ses principales fonctions sont

• **Administratives** : fichiers patients, médecins examinateurs et prescripteurs, nature des actes, cotations, carnet de rendez vous, gestion des salles d'attente.

• **Comptables** : gestion des honoraires, remises chèques, tiers-payants, recettes/dépenses, amortissement des immobilisations....

• **Médicales** : antécédents médicaux, historique des examens, alertes sonores et visuelles, codage automatique des actes, courriers médecins.

Son point fort : la gestion des comptes rendus. Personnalisation des rubriques, formules de calcul libres, plusieurs modèles d'impression pour un même type d'examen... Paramétrable tout en restant simple d'utilisation, il permet la saisie rapide des données des examens. Des comptes rendus types, modifiables et personnalisables, sont fournis avec le logiciel.

Autre point fort : exploitation rétrospective des données des comptes-rendus donnant lieu à la réalisation d'états, de traitements statistiques de toute nature (activité, pertinence d'un opérateur, écarts-types, recherche multicritères...). Possibilité de transmission de données intersite.

TOP' Écho possède aussi un module d'imagerie médicale acquisition des images provenant de l'échographe autorisant leur reproduction avec légendage automatique et leur archivage sélectif. Constitution d'une banque d'images qui peuvent être exportées.

Une version de TOP' Écho ne comportant pas la comptabilité recettes/dépenses est particulièrement dédiée au secteur hospitalier et aux cabinets gérant leur comptabilité indépendamment.

TOP' Echo assure la transmission des FSE selon la norme Sesam Vitale via un module externe.

TOP' Écho fonctionne dans le monde Macintosh™ et sous Windows 95™ ou Windows NT™. Il peut être utilisé en mono-poste ou en réseau. Pour toute information complémentaire (prix, configuration...) prendre contact avec Jean-Marie VIVERET au 04 76 06 40 20. (de la part de Marc ALTHUSER, publication sous la responsabilité de l'éditeur).

C.A. DU 5 NOVEMBRE

SUITES DU RAPPORT HAEHNEL

Nous avons connu plusieurs versions de ce rapport. La dernière parue dans le bulletin de l'Ordre et sur son site Internet avec "trop-dits et non-dits". Il ne relève pas l'insuffisance connue du DES de Radio en formation d'échographie, notamment obstétricale. En l'état actuel la rubrique téléphonique ne serait ouverte qu'aux seuls diplômes reconnus (imagerie, cardio). Les critères d'équivalence et le calendrier de la commission chargée de l'étudier n'est pas fixé. Le professeur Lemaitre (Lille) coordonnateur du DIU est chargé de réunir le jury de cette commission. Ch. Delattre l'a interrogé et l'a pressé d'intervenir au plus tôt, le délai technique de "réinstallation" de la rubrique par Télécom étant relativement long après son autorisation par l'Ordre qui doit officialiser sa décision "courant décembre". Il est probable que l'équivalence de certains DU ou du DIU sera automatiquement acquise, encore faut-il que cela soit dit et accepté, car il n'est pas question d'admettre d'avoir à repasser des diplômes notoirement valides, déjà acquis. Les titres et travaux, l'ancienneté de la pratique et le nombre d'exames pratiqués seront aussi des arguments décisifs. Le cas

des radiologues diplômés avant 1979 n'est pas évoqué. Le SNUD demande -la levée de sanctions prononcées contre ceux qui s'étaient inscrits "irrégulièrement" dans la rubrique "Imagerie",

- la réouverture de la rubrique dès que les équivalences seront prononcées et seulement après cela pour ne pas pénaliser ceux qui n'y seront pas acceptés d'emblée.

PROJET POUR L' ORGANISATION DE LA SANTE

La CSMF a soumis un projet d'organisation de la santé pour l'avenir, à la réflexion des administrateurs du SNUD. Les points importants concernent - la formation de Réseaux et vous trouverez en annexe un commentaire de Aïssa Khalifa, ex de la CNAM. LeSNUD se prononce pour l'éventuelle formation de réseaux "ouverts", plus souples et moins contraignants, - Le mode de tarification : leSNUD rejette la procédure du forfait technique + forfait intellectuel pour l'échographie;
- l'évaluation des pratiques : le SNUD rappelle qu'il a toujours revendiqué des exigences de qualité et souhaite participer à tout système d'évaluation à condition qu'il réunisse des professionnels "de terrain" , l'Union Régionale paraissant être la structure la plus adaptée pour initier cette procédure.

COMPLIMENTS

à Roger BESSIS, élu président du Collège Français d'Echographie Foetale,

à Dominique Morin, nommé praticien hospitalier chargé de l'Echographie (temps partiel) au CH de Chateau Gontier, avec le soutien de son administration.

ASSOCIATIONS A SOUTENIR PAR VOS DON

1° ECHOGRAPHIE INTERNATIONALE

Présidente : Marie-Christine PLAINFOSSE, 33 rue du Moulin de Pierre 92140 CLAMART.

But de l'Association : formation en échographie dans les pays en voie de développement.

2° ACAUPED

Président : Armand MARZYNSKI, 19 rue de la Liberté 59116 HOUPLINES.

But de l'Association : Elaborer et réaliser, avec l'accord des autorités locales, le développement sanitaire des pays en voie de développement.

3° OEUVRE EMMANUEL

Lucette & Jean ALINGRIN Mont Joie 49150 CLEFS (Tél : 02 41 82 80 62)

Oeuvre privée d'adoption, reconnue par l'Etat, à la disposition des familles en détresse pour recueillir les enfants handicapés, notamment trisomiques, se charge de leur trouver une famille d'accueil.

CONGRÈS FMC

- Jeudi 26 - Lundi 30 mars 98: TOURS EUROSON 98 SFAUMB 98. Ce sera une grande année de grand cru pour l'Ultrasonologie, dans un haut lieu historique de la méthode. Réservez dès à présent votre participation. Informations scientifiques : Dr TRANQUART, TOURS 98, Hôpital Bretonneau (Service Médecine Nucléaire et US), 37044 TOURS CEDEX 1, Tél : 02 47 47 38 48, Fax : 02 47 47 38 76/82 57, E-mail : tours 98 @ [med.univ-tours.fr](mailto:tours.98@med.univ-tours.fr). Organisation : Albine Conseil, 92521 NEUILLY CEDEX, Tél : 01 47 47 57 37, Fax : 01 46 40 70 36.

- Jeudi 26 - Dimanche 29 mars 98 (idem Euroson et SFAUMB) **MORZINE** 3èmes Journées de Médecine Fcetale. Organisées par L. Bidat, Hôpital Notre Dame du Bon Secours 6 rue Giordano Bruno, 75014 Paris. Inscriptions J.P.COM., Dr JP Blanchère, 9 rue Docteur Rayer, 14000 CAEN. Fax 02 31 86 88 21.

- Jeudi 4 - Samedi 6 juin MONTE - CARLO. Rencontres Internationales de Pathologie Vasculaire. Inscriptions : MEDIA PLUS BP 64 98002 MONACO Cedex Fax (377) 93 25 54 13.

- 19-20 juin 98 : PARIS : 4èmes Journées Parisiennes d'Echographie Gynéco-Obstétricale. Gynécologie et Sénologie. Réunion d'une grande richesse pédagogique.

FAITES CONNAITRE À LA LDS VOS SEANCES DE FMC REGIONALES

PETITES ANNONCES

Remplaçants recherchés:

- Echographiste de L'Ouest parisien cherche remplaçant(e) confirmé(e) en échographie générale et grande compétence en gynéco-obstétrique pour période du 18 au 21 mars 98. Tél 01 39 55 43 43:

- Centre d'Echotomographie Evreux, offre des remplacements réguliers à échographiste compétent en abdominal et gynéco-obstétrical +/- Dôppler. Téléph 02 32 33 60 63, Fax 02 32 31 60 13.

Cherchent remplacements

Dr BOUKOBZA Philippe, diplômé MUMM - 1984. Inscrit à l'Ordre. Exercice exclusif. Expérimenté. CV sur demande. Tél 01 47 13 80 ou 06 09 25 12 78

Dr ZOUITEN Khalil, diplôme d'Echographie Générale Nimes 89 + diplômes par organe. inscrit à l'Ordre. Expérience hospitalière et remplacements en libéral. CV sur demande. Tel-Fax 04 91 94 23 43, ou 06 11 55 17 15.



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'assemblée générale ordinaire du SNUD se déroulera comme à l'habitude au cours du congrès de la SFAUMBlé vendredi 27 mars en fin d'après midi (précisions sur place). Le Conseil d'Administration devra être renouvelé lors d'un vote de tous les adhérents à jour de leur cotisation 1998. Outre les administrateurs statutairement renouvelables, il est habituel que l'ensemble du conseil remette en jeu son mandat. Les candidatures sont à adresser au Président Ch. Delattre ou à la LDS qui transmettra. Statutairement le CA comprend 6 spécialistes et 6 non spécialistes.

Le C.A. du S.N.U.D. organise dans le prolongement de l' A.G., une soirée festive afin de mieux se connaître et de fêter ensemble la nouvelle prise en compte de la pratique de l'échographie par le Conseil National de l'Ordre des décisions annoncées officiellement allant vers une reconnaissance de l'échographie comme discipline d'imagerie particulière nécessitant une formation approfondie multi-disciplinaire.

Cette soirée se veut résolument festive et nous réunira le vendredi 27 mars, autour d'un dîner agrémenté d'une animation œnologique, ainsi que d'animations musicales.

Une participation de 200 francs par personne est demandée pour le dîner (une facture de repas sera fournie), le S.N.U.D prenant en charge les "à côté".

Venez nombreux afin que cette soirée soit parfaitement réussie, et afin de montrer au Conseil National que nous sommes sensibles aux décisions qu'il a prises et que nous veillerons attentivement à leur application. La réussite de ce dîner sera aussi un reflet de notre détermination. Nous espérons d'ailleurs que certaines personnalités de notre discipline nous honoreront de leur présence.

Retenez vos places dès maintenant en retournant ce coupon réponse

Nom

Adresse

participera à la soirée festive du S.N.U.D. le Vendredi 27 Mars.

Nombre de personnes : X 200F00 = Francs.
Chèque à libeller à l'ordre du S.N.U.D. et à retourner avant le 10 Mars, au

Docteur LEFEBVRE
45 Bd Roosevelt
41100 VENDOME



SNUD : ADHESION - COTISATION 1998

La cotisation annuelle est fixée à 800 frs, déductibles du revenu.

La cotisation donne droit

- 1° à une représentativité syndicale (proportionnelle au nombre d'adhérents) auprès des instances nationales
- 2° à des tarifs préférentiels chez Numéris, fournisseur (de consommables en particulier), de participer au groupement d'achats de "gros" matériel grâce à l'intervention de E. Lefebvre auprès des vendeurs. Il faut donc lui signaler tout projet d'achat en mentionnant le type d'appareils et les reprises éventuelles, la date prévue d'achat etc...
- 3° à un rabais substantiel sur l'abonnement à la LUS (signaler votre appartenance au SNUD lors de votre demande d'abonnement) 1280 frs au lieu de 1680. La LUS composée, par JM Bourgeois, nous donne chaque mois une revue des articles de la presse internationale concernant l'échographie avec résumé, éventuellement photos et commentaires. La LUS, Faculté de Médecine, Avenue Kennedy, 30900 NIMES. Numéro spécimen sur simple demande.
- 4° à d'autres avantages en cours de négociation (assurances : Cabinet d'HEM DEQUIDT, PFA, 108 rue de la République, 59430 SAINT POL SUR MER).
- 5° à l'assistance juridique en cas de conflit dans lequel le SNUD pense que la position de son adhérent est légitime et que sa défense est de l'intérêt de l'ensemble. (Possibilité soumise à l'appréciation du Conseil d'administration).

NOM
Prénom.....
Adresse professionnelle

Adresse personnelle
Fax :
E-mail :

Spécialité : Echo-Dôppler exclusif Radiologue Gynéco-obst Gastro-entéro Angéiologue Autre (à préciser)

Mode d'exercice
 Plein temps hospitalier (titre et fonction)
 Temps partiel

.....
.....
 Libéral : - Clinique - Groupe - Isolé
Pour une première inscription adresser une photocopie du diplôme.

Joindre le paiement par chèque à l'ordre du SNUD, à adresser à Marc ALTHUSER,
2 rue Charles Tartari, 38000 GRENOBLE

